

Le *Plan d'action de développement durable 2009-2013* du Ministère a été préparé par la Direction de la performance, en collaboration avec un groupe de travail composé de répondants des secteurs et des directions concernés.

Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Les hyperliens permettant d'accéder aux sites Web ainsi qu'aux documents électroniques sont fonctionnels en mars 2009.

ISBN 978-2-550-55594-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec – 2009

Tous droits réservés pour tous pays



M E S S A G E D E L A M I N I S T R E

J'ai l'honneur de vous présenter le *Plan d'action de développement durable 2009-2013* du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Ce plan expose les actions que le Ministère s'engage à mettre en œuvre pour concourir à la Loi sur le développement durable et contribuer à l'atteinte des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* du Québec.

Le Ministère souscrit entièrement aux principes de développement durable. Par ce premier plan d'action, il démontre sa volonté de renforcer sa contribution au développement durable dans l'exercice de sa mission.

Conscient de l'apport important de l'immigration pour son économie, sa démographie et la vitalité de ses régions, le Québec s'est donné le pouvoir et les moyens de faire de l'immigration un levier de développement solide pour assurer son présent et son avenir. C'est avec cette vision que le Ministère poursuit ses actions avec l'appui d'un réseau de partenaires déterminés à renforcer la contribution de l'immigration au développement durable du Québec et de ses régions, dans le respect des valeurs communes.

Ce plan d'action s'arrime avec les objectifs contenus dans le *Plan stratégique 2008-2012* du Ministère. Il s'articule également avec les mesures gouvernementales rendues publiques en 2008 pour renforcer l'action du Québec en matière de francisation, d'intégration en emploi et d'affirmation des valeurs communes de la société québécoise auprès des personnes immigrantes.

Le Ministère veillera à ce que les nouveaux arrivants soient sensibilisés au concept et aux principes de développement durable en misant d'abord sur les pratiques environnementales. Nous adapterons les outils de communication qui leur sont destinés afin d'y inscrire un volet dédié au développement durable. Nous réviserons aussi le programme de francisation et les cours offerts aux personnes immigrantes de façon à inclure un volet éducatif dédié exclusivement au développement durable.

Par ailleurs, le Ministère entend prendre en compte le développement durable dans ses travaux axés sur la planification des niveaux d'immigration pour la période 2011 à 2013 dans le cadre de la consultation publique qui se tiendra à l'Assemblée nationale. Pour répondre aux changements démographiques et pour l'avenir du Québec, il s'assurera de réaliser les objectifs et les cibles des plans annuels d'immigration.

Sur le plan environnemental, le Ministère reconnaît l'urgence de la lutte contre les changements climatiques et veut faire concrètement sa part. Il réduira son empreinte écologique en se dotant d'un système de gestion environnementale et en adoptant une politique d'acquisitions écoresponsables. Le Ministère entend réduire et compenser ses émissions de gaz à effet de serre en contribuant au financement de projets en énergie renouvelable et vise l'obtention de la certification « carboneutre ».

Je suis consciente de l'ampleur des défis que pose le développement durable pour notre ministère au cours des prochaines années. Dans un processus d'amélioration continue, ce premier plan d'action est assurément un pas dans la bonne direction.

J'assure le gouvernement, le personnel du Ministère et les citoyens du Québec de mon engagement pour mettre en œuvre les actions contenues dans ce premier plan d'action pour renforcer la contribution de l'immigration au développement durable du Québec.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles,

Yolande James

Montréal, mars 2009



MOT DU SOUS-MINISTRE

À la fois ambitieux et réaliste, le *Plan d'action de développement durable 2009-2013* du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles précise les objectifs et les actions concrètes que toute l'équipe du Ministère s'engage à atteindre d'ici le 31 mars 2013.

Ce plan d'action a été mûrement réfléchi et élaboré avec rigueur. Pour l'accompagner dans sa démarche, le Ministère a fait appel à des experts de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'Université du Québec à Montréal.

Dès l'été 2008, la haute direction et les membres du Conseil de direction du Ministère ont été invités à participer à une séance de formation et de remue-méninges sur le développement durable. Ensemble, ils ont eu l'occasion de discuter du développement durable, de se familiariser avec la Stratégie gouvernementale et de formuler des propositions d'actions de développement durable.

Dans la foulée de ces travaux, un groupe de travail composé de représentants des secteurs et des directions du Ministère a été mandaté pour élaborer le premier plan d'action de développement durable. Les membres de l'Éco-comité et les comités de gestion du Ministère ont aussi eu l'occasion d'enrichir le contenu du plan.

Le présent plan d'action est plus qu'un document de planification à court terme. Il incarne et vient solidifier une culture organisationnelle engagée depuis plusieurs années dans le développement durable par une contribution de l'immigration au développement économique, démographique et socioculturel du Québec. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme, et c'est avec une telle approche que le Ministère accomplit sa mission.

La Loi sur le développement durable et la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* du gouvernement sont des leviers formidables pour amener le Ministère à devenir une organisation écoresponsable performante et à mettre en œuvre des mesures de gestion environnementale d'avant-garde. Le Ministère est fier d'agir en ce sens et souhaite créer un effet d'entraînement auprès des organisations publiques tout en visant une position d'exemplarité au Québec, au Canada et sur la scène internationale.

Pour adapter graduellement les mécanismes de gouvernance du Ministère et suivre le degré d'avancement des actions contenues dans ce plan d'action, un nouveau comité de développement durable sera institué. Une fois l'an, le Ministère rendra compte de chacune des actions contenues dans ce plan. En conformité avec la Loi sur le développement durable, les résultats seront présentés dans le rapport annuel de gestion du Ministère sous une rubrique distincte.

Je remercie chaleureusement les gestionnaires et les employés du Ministère qui ont permis la réalisation de ce premier plan d'action de développement durable.

Je compte sur le personnel du Ministère et nos partenaires pour assurer la mise en œuvre des actions contenues dans ce plan pour renforcer la contribution de l'immigration au développement durable du Québec. Je vous assure de mon engagement inconditionnel pour les atteindre.

Le sous-ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles,

Marc Lacroix

Montréal, mars 2009

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	6
Les principaux engagements du Ministère pour la période 2009-2013.....	7
PARTIE 1	
Le Ministère en bref.....	8
PARTIE 2	
La contribution du Ministère à la Loi sur le développement durable et à la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013</i>	9
Pour concourir à la Loi sur le développement durable.....	10
Pour informer, sensibiliser, éduquer et innover.....	11
Pour répondre aux changements démographiques.....	14
Pour produire et consommer de façon responsable.....	17
PARTIE 3	
La prise en compte du développement durable dans les autres plans du Ministère.....	19
ANNEXES	
Annexe 1	
L'approche de développement durable du Québec.....	22
Annexe 2	
Les principes de développement durable du Québec.....	23
Annexe 3	
Le tableau synthèse des orientations et des objectifs de la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013</i> et des objectifs non retenus dans le Plan d'action.....	24
Annexe 4	
La synthèse du <i>Plan d'action de développement durable 2009-2013</i> du Ministère.....	26

AVANT-PROPOS

Le *Plan d'action de développement durable 2009-2013* du Ministère a été préparé en conformité avec la Loi sur le développement durable (LRQ, chapitre D-8.1.1).

Le développement durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme prenant en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement¹ ».

Il s'inscrit dans l'approche du gouvernement du Québec faisant du développement durable un important projet de société qui concerne tous les acteurs de l'administration publique et qui suppose également un effort de tous (annexe 1).

Le plan d'action du Ministère s'inspire et prend en compte plusieurs des principes de développement durable énoncés dans la Loi sur le développement durable (annexe 2).

Il renferme les engagements du Ministère pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, ci-après appelée « Stratégie gouvernementale ».

Le gouvernement, les élus et une proportion importante de la société civile reconnaissent déjà la nécessité de changer leurs façons de faire pour préserver la qualité de vie des générations futures. Par ce premier plan d'action de développement durable, le Ministère précise comment, à travers sa mission, il a prévu maximiser sa contribution au développement durable du Québec tout en poursuivant la modernisation de sa gestion en vue de minimiser son impact sur l'environnement.

¹ Article 2 de la Loi sur le développement durable.

LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE POUR LA PÉRIODE 2009-2013

POUR CONCOURIR À LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Le Ministère prendra en compte les principes de développement durable dans sa gouvernance et mettra en place un comité de développement durable.

POUR INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUIQUER ET INNOVER

- Le Ministère sensibilisera l'ensemble de son personnel au développement durable et les employés ciblés bénéficieront d'une formation adaptée à leurs fonctions.
- Le Ministère adoptera une stratégie de communication sur le développement durable de manière à stimuler les partenariats et à créer un effet d'entraînement autour des engagements de développement durable du Ministère.
- Le Ministère sensibilisera les personnes immigrantes aux enjeux de développement durable en intégrant de l'information pratique dans les outils de communication qui leur sont destinés ainsi que dans les contenus de cours du programme de francisation.

POUR RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

- Le Ministère intégrera la question du développement durable aux considérations traitées dans le cadre de la consultation publique portant sur la planification triennale des niveaux d'immigration 2011-2013.
- Le Ministère réalisera les plans annuels d'immigration du Québec de 2009 à 2012.
- Le Ministère effectuera des activités de veille et de recherche afin de mieux étayer les liens entre le développement durable et sa mission.

POUR PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

- Le Ministère se dotera d'une politique d'acquisitions écoresponsables.
- Le Ministère mettra en place un système de gestion environnementale en vue de réduire son empreinte écologique.
- Le Ministère réduira et compensera ses émissions de gaz à effet de serre dans le cadre d'un programme de certification « carboneutre ».

PARTIE 1

LE MINISTÈRE EN BREF

NOTRE MISSION

La mission du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles consiste à promouvoir l'immigration, sélectionner des personnes immigrantes et favoriser leur intégration au sein d'une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel.

En vertu de l'article 95 de la Loi constitutionnelle de 1867 et suivant l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains conclu en 1991, la compétence en matière d'immigration est partagée avec le gouvernement canadien. Le gouvernement fédéral verse une compensation financière au Québec pour assurer l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes sur son territoire.

Pour accomplir sa mission, le Ministère compte 1 371 personnes : 805 employés réguliers et 566 employés occasionnels².

NOTRE VISION

Dans le cadre de l'élaboration du *Plan stratégique 2008-2012*³ du Ministère rendu public en octobre 2008, le Ministère s'est assuré que le développement durable soit au cœur de sa vision :

« Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, leader d'un réseau de partenaires déterminés à renforcer la contribution de l'immigration au développement durable du Québec et de ses régions, dans le respect des valeurs communes. »

NOTRE CLIENTÈLE

La clientèle du Ministère est variée et composée principalement des candidats ayant déposé une demande d'immigration, des candidats sélectionnés à l'étranger ou déjà au Québec, des personnes parrainées et des garants, des nouveaux arrivants ainsi que des employeurs, des institutions et des personnes à la recherche d'information sur la mission, les programmes et les services du Ministère.

DES GENS À VOTRE SERVICE

Le personnel du Ministère offre à sa clientèle des services de qualité jour après jour. La *Déclaration de services aux citoyens*⁴ précise les principaux services offerts. Elle contient sept engagements qualitatifs : la courtoisie, l'accessibilité, l'empressement, la simplicité, la transparence, la confidentialité et des services qui répondent aux besoins de la clientèle. On y trouve aussi les engagements spécifiques quant aux délais de traitement et de réponse de certains services, de même que les modalités de traitement des plaintes par le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

NOS PARTENAIRES

Le Ministère entretient des liens étroits et travaille en collaboration avec de nombreux partenaires. Il conclut des ententes de partenariat avec certains ministères et organismes, des établissements d'enseignement, des conférences régionales des élus, des municipalités, des ordres professionnels et autres organismes de réglementation, des regroupements d'employeurs et de travailleurs, des organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine des relations interculturelles ainsi qu'avec des organismes qui offrent des services d'accueil et d'intégration aux immigrants.

² Au 31 mars 2008.

³ Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Plan stratégique 2008-2012*, [www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/PlanStrategique2008.pdf].

⁴ Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Déclaration de services aux citoyens*, [www.micc.gouv.qc.ca/fr/ministere/declaration-services.html].

PARTIE 2

LA CONTRIBUTION DU MINISTÈRE À LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

Dans un contexte où l'efficacité économique, la démographie, l'équité sociale et la protection de l'environnement sont plus que jamais des enjeux incontournables pour le Québec, ce premier plan d'action de développement durable pluriannuel est une occasion exceptionnelle pour le Ministère de positionner et de renforcer la contribution de l'immigration au développement durable du Québec.

Le Ministère veut profiter de cette opportunité afin de faire connaître les engagements du Québec en matière de développement durable aux nouveaux arrivants qui ont choisi de s'installer et de vivre sur son territoire.

Le Ministère veut également s'engager avec davantage de rigueur dans des actions environnementales pour améliorer la qualité de vie des Québécois, d'aujourd'hui et de demain.

Au cours des quatre prochaines années, le Ministère entend concourir à la Loi sur le développement durable et contribuer aux enjeux fondamentaux de la Stratégie gouvernementale :

Enjeu 1 : Développer la connaissance

Enjeu 2 : Promouvoir l'action responsable

Enjeu 3 : Favoriser l'engagement

En accord avec sa mission, ses compétences et ses champs d'intervention, le plan d'action du Ministère contribue prioritairement à trois orientations gouvernementales et quatre des vingt-neuf objectifs de la Stratégie gouvernementale.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Pour informer, sensibiliser, éduquer et innover

- Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre
- Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

Pour répondre aux changements démographiques

- Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions

Pour produire et consommer de façon responsable

- Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Le Ministère s'est fixé huit objectifs et neuf actions à mettre en œuvre sur une période de quatre ans. L'annexe 3 présente l'ensemble des objectifs de la Stratégie gouvernementale ainsi que les motifs pour lesquels le Ministère ne les a pas tous retenus.

POUR CONCOURIR À LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Loi sur le développement durable vise à instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique afin d'intégrer davantage les impératifs du développement durable dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités. Plus particulièrement, elle vise à réaliser le virage nécessaire au sein de la société face aux modes de développement non viable, en intégrant davantage la recherche d'un développement durable dans les politiques, les programmes et les actions de l'Administration. Cette orientation cherche à assurer la cohérence des actions gouvernementales en matière de développement durable ainsi qu'à favoriser l'imputabilité de l'administration publique au moyen, notamment, des contrôles exercés par le Commissaire au développement durable.

OBJECTIF 1 ADAPTER GRADUELLEMENT LES MÉCANISMES DÉCISIONNELS DU MINISTÈRE EN REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le but d'assurer l'application de la Loi sur le développement durable, le Ministère compte enrichir ses mécanismes décisionnels afin d'intégrer progressivement les principes de développement durable dans sa gouvernance.

Le Ministère élaborera une nouvelle grille d'analyse des dossiers ministériels. Cette grille favorisera la créativité et l'innovation dans les façons de faire, entre autres au moment de la conception et de l'élaboration de lois, de règlements, de politiques, de programmes, de plans d'action, d'ententes de partenariat et de services à la clientèle.

À titre d'exemple, la *subsidiarité* est un des principes énoncés dans la Loi sur le développement durable. Pour assurer une répartition adéquate des lieux de décision en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernées, le Ministère s'assurera que les pouvoirs et responsabilités de sa mission soient délégués au bon niveau d'autorité.

Pour conseiller le Ministère en matière de développement durable et assurer le suivi de la mise en œuvre des actions contenues dans ce plan d'action, le Ministère instituera un comité de développement durable. Reconnus pour leur expertise en développement durable, les membres, qui proviendront de l'extérieur, seront nommés par le sous-ministre pour un mandat d'une durée d'au plus quatre ans.

ACTION	CIBLES	INDICATEURS
1.1 Prendre en compte les principes de développement durable dans la gouvernance du Ministère	<ul style="list-style-type: none">Grille d'analyse des dossiers ministériels (2009-2010)Création du Comité de développement durable (2009-2010)	<ul style="list-style-type: none">Entrée en vigueur de la grille d'analyse des dossiers ministérielsRencontres semestrielles du Comité de développement durable

POUR INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUCER ET INNOVER

Cette orientation est l'une des trois orientations prioritaires de la Stratégie gouvernementale. Elle s'appuie sur les principes de *participation* et d'*engagement* ainsi que d'*accès au savoir* précisés dans la Loi sur le développement durable. Elle vise à sensibiliser et à faire connaître le développement durable et les grands enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui lui sont associés afin que chaque citoyen du Québec y apporte sa contribution. Elle vise également à mettre en place la démarche de développement durable dans les ministères et organismes de la fonction publique et auprès de leurs employés. Le gouvernement a également prévu des interventions auprès de la société québécoise entre autres pour que la sensibilisation et l'éducation au développement durable soient davantage accessibles aux enfants et aux jeunes. Enfin, des mesures particulières seront promues par le gouvernement pour soutenir un mouvement similaire de sensibilisation auprès de la population en associant les organisations non gouvernementales qui œuvrent déjà de façon performante à des activités de sensibilisation et de formation auprès de groupes ciblés de la population.

de développement durable. Ces notions devront être intégrées au quotidien dans les activités du Ministère.

Pour développer à moyen et à long termes une culture organisationnelle axée sur le développement durable, il est essentiel que le personnel en connaisse bien les fondements et ce que cela implique concrètement. Les employés du Ministère doivent bien comprendre les assises de développement durable afin de pouvoir les appliquer dans le cadre de leurs fonctions et des décisions qu'ils prennent. C'est notamment par des activités de sensibilisation et des programmes de formation que le Ministère entend y parvenir.

OBJECTIF 2 SENSIBILISER ET FORMER LE PERSONNEL DU MINISTÈRE AFIN QU'IL PUISSE INTÉGRER LES PRINCIPES ET LES NOTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS SES FONCTIONS

Dans le cadre de son *Plan directeur en gestion des ressources humaines 2008-2012*, le Ministère a prévu sensibiliser et former les gestionnaires et le personnel au concept et aux principes

ACTION	CIBLES	INDICATEURS
2.1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du <i>Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable</i> ⁵	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 100 % du personnel sensibilisé (2009-2010) ▪ 50 % du personnel formé avec une connaissance suffisante (2012-2013) ▪ 100 % des nouveaux employés sensibilisés et 50 % d'entre eux formés avec une connaissance suffisante dans l'année de leur entrée en fonction 	<ul style="list-style-type: none"> – Taux des employés joints par les activités de sensibilisation – Taux des employés formés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières – Nombre d'activités de sensibilisation et de formation en continu

⁵ Action incontournable de la Stratégie gouvernementale.

OBJECTIF 3
FAIRE CONNAÎTRE LA CONTRIBUTION
ET LES ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU QUÉBEC

La communication est un élément très important pour joindre le personnel, les partenaires, les parlementaires, la clientèle et les citoyens afin de leur faire connaître la contribution et les engagements du Ministère en matière de développement durable.

Le Ministère se dotera d'une stratégie de communication en matière de développement durable pour toute la durée de ce plan d'action.

En cohérence avec les mesures annoncées pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration en emploi des immigrants,

la stratégie mettra notamment sur l'importance de promouvoir et de faire valoir le rôle essentiel de l'immigration dans l'évolution démographique du Québec et dans son développement économique, social et culturel, dans une perspective de développement durable. Différentes actions de communication seront réalisées auprès des partenaires du Ministère et de la population du Québec. Par ailleurs, la stratégie mettra sur l'importance et la nécessité d'adopter de nouveaux comportements responsables dans un environnement de travail en pleine mutation. Des efforts seront déployés pour consolider et maintenir l'engagement du personnel pour instaurer une véritable culture de développement durable au Ministère.

ACTION	CIBLE	INDICATEURS
<p>3.1 Doter le Ministère d'une stratégie de communication sur le développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie de communication révisée annuellement de 2009 à 2012 	<ul style="list-style-type: none"> – Adoption et mise à jour annuelle de la stratégie de communication – Nombre et types d'activités de communication réalisées

OBJECTIF 4
SENSIBILISER LES PERSONNES
IMMIGRANTES AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE EN ACCORDANT LA PRIORITÉ
AUX PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Les consultations publiques de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (commission Bouchard-Taylor) ont fait ressortir l'importance du respect des valeurs communes de la société québécoise. À l'automne 2008, le gouvernement et le Ministère se sont engagés à mettre en œuvre des mesures pour accroître la connaissance et la compréhension qu'ont les personnes immigrantes des valeurs communes du Québec.

En parallèle, il est également important de faire connaître aux immigrants les préoccupations du Québec en matière de développement durable. Le Ministère compte jouer un rôle actif à cet égard. À l'occasion des démarches d'accueil et d'intégration, il compte faire connaître les grands enjeux écologiques et sociaux (changements climatiques, biodiversité, iniquités sociales, etc.) ainsi que les pratiques et les infrastructures mises en place pour participer concrètement à l'effort collectif de développement durable (recyclage, efficacité énergétique, réduction de la consommation, « Journée mondiale de la Terre », etc.).

Le Ministère a prévu enrichir le contenu de son site Internet avec une nouvelle section consacrée au développement durable. Il compte également bonifier le contenu du guide *Apprendre le Québec*, outil privilégié pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de mesures pour renforcer l'action du Québec en matière de francisation des immigrants, le Ministère compte, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, revoir les contenus des cours de français offerts aux immigrants. Ce sera l'occasion d'ajouter de l'information pratique sur le développement durable.

En plus des connaissances acquises en matière de développement durable dans leur pays d'origine, les nouveaux arrivants auront l'occasion d'être sensibilisés aux enjeux et principes de développement durable de la société québécoise. Ils pourront, à leur tour, contribuer au jour le jour au développement durable du Québec.

À deux reprises, le Ministère a prévu dresser un portrait de la connaissance des personnes immigrantes par rapport au développement durable et aux pratiques environnementales afin de connaître la portée des actions qu'il aura mises en place. Un bilan global des mesures d'information et de sensibilisation sera élaboré au printemps 2013.

ACTION	CIBLES	INDICATEURS
<p>4.1 Intégrer de l'information sur le développement durable et les pratiques environnementales dans les outils de communication destinés aux personnes immigrantes ainsi que dans les contenus de cours du programme de francisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du guide <i>Apprendre le Québec</i> (2009-2010) et introduction d'une nouvelle rubrique sur le développement durable dans le site Internet ministériel (2010-2011) ▪ Contenus révisés du programme de formation en francisation (2011-2012) ▪ Sondages auprès des personnes immigrantes (2009-2010 et 2012-2013) ▪ Bilan (printemps 2013) 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'outils de communication et de contenus de formation en francisation révisés – Degré de sensibilisation des personnes immigrantes au développement durable et aux pratiques environnementales – Bilan des actions de sensibilisation et d'information mises en oeuvre

POUR RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

Pour relever les défis liés au vieillissement de la population, cette orientation de la Stratégie gouvernementale vise à améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions par une hausse de la natalité, un plus grand nombre d'immigrants et un solde migratoire interprovincial positif.

Les effets du vieillissement de la population se vivront de façon plus accentuée au Québec parce que le processus sera plus prononcé et plus rapide que dans bien d'autres sociétés. En tant que société francophone en Amérique du Nord, le Québec doit relever des défis particuliers afin de continuer à exercer son dynamisme et assurer son développement. L'immigration et l'intégration des personnes immigrantes au Québec sont des axes indissociables pour assurer la pérennité d'une société qui se singularise par sa langue.

L'immigration peut, avec d'autres interventions, contribuer au redressement de la courbe démographique. Ainsi, les gains nets substantiels réalisés au chapitre de la migration depuis 2001, combinés à une hausse des naissances depuis 2005, retardent la décroissance de la population du Québec qui était prévue dans le scénario de l'Institut de la statistique du Québec⁶ (ISQ), à partir de 2031. Le scénario de l'ISQ qui combinait une fécondité de 1,65 enfant par femme et une migration nette positive de + 35 000 personnes permettrait de reporter au-delà de 2050 le déclin démographique.

Sur le plan économique, ces défis s'articulent en termes de vieillissement de la population en âge de travailler, de relève insuffisante pour combler les départs à la retraite des *baby boomers*, de rareté de main-d'œuvre, de ralentissement des recettes fiscales et de pressions sur les finances publiques, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Cela pose avec acuité toute la question de l'équité intergénérationnelle.

L'immigration constitue un atout important pour l'économie du Québec par son apport direct à la population active répondant notamment aux besoins de main-d'œuvre. La sélection de travailleurs qualifiés contribue également à élargir l'expertise québécoise, la main-d'œuvre immigrante apportant souvent avec elle un savoir-faire innovateur. L'apport des gens d'affaires favorise l'accès aux marchés étrangers et à l'entrepreneuriat.

La venue de jeunes immigrants adultes a des effets positifs non seulement sur les actifs mais sur la formation de jeunes ménages, de jeunes consommateurs et de jeunes clientèles scolaires. Ces apports de population sont bénéfiques pour le Québec et, plus particulièrement, pour plusieurs régions du Québec, ce qui donne lieu à des partenariats axés sur les spécificités régionales afin d'accroître l'établissement et la rétention des immigrants en région.

L'immigration et les personnes immigrantes enrichissent la culture québécoise, stimulent le dynamisme socioculturel et favorisent l'ouverture sur le monde. Dans un contexte d'interdépendance et de mondialisation des phénomènes économiques, écologiques et sociaux, les Québécois des communautés culturelles, avec leurs richesses culturelles, leurs expériences et leurs savoir-faire variés constituent un facteur d'enrichissement dont bénéficie l'ensemble de la société québécoise.

C'est avec une telle vision que l'immigration joue pleinement son rôle dans le développement durable du Québec et de ses régions, partageant les principes mis de l'avant par la Stratégie gouvernementale.

OBJECTIF 5 TENIR COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'OCCASION DE LA PLANIFICATION DES NIVEAUX D'IMMIGRATION POUR LE QUÉBEC

C'est à l'issue d'une consultation publique à l'Assemblée nationale (Commission parlementaire) que le gouvernement détermine et adopte les orientations de la planification triennale des volumes d'immigration visant à répondre aux besoins démographiques, économiques et socioculturels du Québec.

Cette consultation permet de réfléchir collectivement aux enjeux de la politique d'immigration et d'intégration du Québec. Elle interpelle plusieurs acteurs. Au cours de ces travaux, les parlementaires ont l'occasion d'entendre les positions des associations d'employeurs, des chambres de commerce, des syndicats, des conférences régionales des élus, des villes et municipalités, des corporations et associations professionnelles, des établissements d'enseignement, des institutions de santé ou de services sociaux, des organismes à but non lucratif, des citoyens et de toute autre organisation interpellée par les questions d'immigration au Québec. Des consultations ciblées auprès des partenaires gouvernementaux

6 Québec. Institut de la statistique du Québec, *Si la tendance se maintient... Perspectives démographiques, Québec et régions 2001-2051*, [www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf/tendance2001_2051.pdf].

sont également au rendez-vous. Les participants sont invités à se prononcer sur les scénarios proposés dans le document de consultation quant aux niveaux d'immigration souhaitables pour le Québec, sur une période de trois ans.

Cette planification triennale fait l'objet d'une révision annuelle à l'Assemblée nationale. Les plans annuels d'immigration viennent préciser les cibles à atteindre pour l'année civile en cours.

Dès le début de l'année 2010, le Ministère entamera ses travaux pour préparer le document de consultation sur la planification des niveaux d'immigration de 2011 à 2013. Aux considérations

à traiter, il intégrera les aspects touchant le développement durable, notamment en étayant la contribution de l'immigration au développement durable du Québec et de ses régions. Ce faisant, les participants seront dès lors sensibilisés aux engagements du Ministère en matière de développement durable et ils pourront se prononcer sur les éléments et les questions qui en découlent.

ACTION	CIBLE	INDICATEUR
5.1 Intégrer le développement durable aux considérations traitées dans le cadre de la consultation publique portant sur la planification triennale des niveaux d'immigration 2011-2013	<ul style="list-style-type: none"> Consultation publique à l'Assemblée nationale et décision sur les niveaux d'immigration 2011-2013 (2010-2011) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de mémoires reçus des organismes et des institutions en Commission parlementaire abordant le développement durable

OBJECTIF 6 HAUSSER LES VOLUMES ANNUELS D'IMMIGRATION AU QUÉBEC EN FAVORISANT LES JEUNES ET LES JEUNES FAMILLES

Pour répondre aux changements démographiques du Québec, le recours à l'immigration permet un apport direct et rapide de population. Il est possible, par des activités de recrutement et de sélection, de décider du volume de cet apport de population et de structurer celui-ci en fonction d'objectifs liés aux compétences, au profil linguistique et à l'âge des personnes immigrantes accueillies. On peut ainsi concilier des objectifs démographiques, des besoins particuliers en matière de main-d'œuvre spécialisée ou de développement économique, de même que des impératifs sociolinguistiques.

Certes, la contribution de l'immigration à l'essor du Québec et de ses régions se fait dans le respect de la solidarité internationale (réunification familiale, engagements humanitaires), dans la reconnaissance de la richesse de la diversité culturelle, dans la qualité du développement des personnes et des groupes, avec la recherche de leur pleine participation à la société québécoise.

C'est dans cette perspective que le Québec entend réaliser les plans annuels d'immigration de 2009 à 2012⁷ en conformité avec quatre des principes de développement durable : *efficacité économique, santé et qualité de vie, équité et solidarité sociale*.

Une attention toute particulière sera apportée afin de favoriser la venue de jeunes et de jeunes familles. Ainsi, des modifications sont prévues à la grille de sélection de la catégorie des travailleurs qualifiés afin de hausser de 5 points de pourcentage, d'ici 2012, la proportion de travailleurs qualifiés sélectionnés accompagnés d'enfants.

ACTION	CIBLES	INDICATEURS
6.1 Réaliser les plans annuels d'immigration du Québec de 2009 à 2012	<ul style="list-style-type: none"> Plans d'immigration annuels déposés à l'Assemblée nationale de 2009 à 2012 Grille de sélection modifiée pour augmenter la proportion de travailleurs qualifiés sélectionnés accompagnés d'enfants (2009-2010) Augmentation de la proportion de travailleurs qualifiés sélectionnés accompagnés d'enfants de 20 % à 25 % (décembre 2012) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes immigrantes admises par catégorie, groupe d'âge et région de destination Proportion de travailleurs qualifiés sélectionnés accompagnés d'enfants

⁷ Les objectifs et cibles des plans annuels d'immigration portent sur une année civile.

OBJECTIF 7
ÉTAYER LA CONTRIBUTION DE
L'IMMIGRATION AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Le Ministère compte élargir ses travaux de veille afin de mieux faire connaître la teneur des réflexions sur la scène nationale et internationale concernant les problématiques de l'immigration comme facteur de développement et de codéveloppement des sociétés. Cela va aussi dans le sens de favoriser les échanges au Québec sur le rôle stratégique de l'immigration comme facteur de développement durable, tout en mettant en évidence le partage des expériences et des savoirs.

De plus, des activités de recherche viseront à mieux faire connaître les liens existants entre l'immigration et le développement durable. Ces travaux devraient permettre au Ministère d'enrichir ses engagements futurs en matière de développement durable.

Ce sera l'occasion pour le Ministère d'exercer une veille stratégique sur différents sujets comme les migrations internationales et l'environnement, l'impact de l'immigration sur les pays sources, le transfert de fonds vers les pays sources, la coopération internationale et le codéveloppement, la circulation des cerveaux, les migrations de retour et les migrations circulaires.

À titre d'exemple, les Nations Unies estiment que le nombre de réfugiés climatiques victimes des pressions environnementales causées par le réchauffement planétaire pourrait s'élever à 200 millions de personnes, d'ici 2050⁸. Bien que ce type de mouvement d'émigration soit, pour l'heure, quasi inexistant au Canada et au Québec, il est important d'étudier cette problématique afin de voir comment les politiques de demain devront tenir compte de ce type de migration.

ACTION	CIBLE	INDICATEURS
<p>7.1 Réaliser des activités de veille stratégique et de recherche afin de mieux documenter les liens entre le développement durable et la mission du Ministère</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilans au printemps 2010, 2011, 2012 et 2013 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'activités de veille et de recherche en développement durable – Bilan annuel des impacts de la prise en compte des travaux de veille et de recherche sur les décisions du Ministère

⁸ Nations Unies. *Le conseil de sécurité examine pour la première fois l'impact des changements climatiques sur la sécurité dans le monde*, [www.un.org/News/fr-press/docs/2007/CS9000.doc.htm].

POUR PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

Cette orientation est une autre orientation prioritaire de la Stratégie gouvernementale. Elle vise à assurer l'adoption de mesures de gestion environnementale rigoureuses et des pratiques d'acquisitions écoresponsables par les ministères, organismes et entreprises de l'État.

Pour accomplir sa mission, le Ministère administre des programmes et offre, en collaboration avec ses partenaires, divers services à la clientèle. Toutes ces activités ont un impact environnemental. Le Ministère reconnaît l'urgence de la lutte contre les changements climatiques et veut faire concrètement sa part.

OBJECTIF 8 EFFECTUER DES ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES, APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET VISER LA CERTIFICATION « CARBONEUTRE »

Au cours des dernières années, et à l'instar de plusieurs organisations, le Ministère a amorcé un « virage vert » en collaboration avec la Société immobilière du Québec⁹ (SIQ) et le ministère des Services gouvernementaux. Il a mis de l'avant plusieurs initiatives dans la majorité de ses bureaux et de ses points de service dont :

- l'achat de papiers fins recyclés fabriqués à 100 % de fibres postconsommation;
- l'acquisition de bacs et l'implantation du programme de récupération pour le papier et le carton;
- l'impression en mode recto-verso des documents;
- le recyclage des cartouches d'impression;
- l'achat d'îlots pour la récupération et le recyclage du plastique, du verre, du métal et des piles;
- l'installation de supports à vélo et de douches pour le personnel au siège social, en collaboration avec Vélo-Québec et la SIQ;
- l'acquisition d'équipements moins énergivores.

9 La Société immobilière du Québec est propriétaire et gère certains immeubles où le Ministère a des bureaux et des points de service. D'autres bureaux et points de service font l'objet de baux avec des entreprises privées.

Par ailleurs, le Ministère est assujéti à *Éco Entreprises Québec* pour le financement des coûts nets de la collecte sélective municipale des déchets.

Dans la foulée de la *Journée mondiale de la Terre* tenue le 22 avril 2008, un nouveau comité a vu le jour au sein du Ministère : l'Éco-comité¹⁰. Ce comité a pour mandat de faire en sorte que tous les employés du Ministère puissent contribuer au développement durable sur une base quotidienne. Depuis sa création, diverses activités de sensibilisation et des actions ont été réalisées : consommation de papier, message environnemental à intégrer aux courriels, midi-conférence sur l'efficacité énergétique en milieu de travail en collaboration avec Équiterre. La réponse du personnel est encourageante et les résultats atteints jusqu'à maintenant sont prometteurs.

Pour faire des choix éclairés sur les plans environnemental et social, le Ministère adoptera et mettra en œuvre une politique d'acquisitions écoresponsables.

Par ailleurs, il compte intensifier ses efforts pour mettre en place un système de gestion environnementale de type ISO 14001 afin d'améliorer sa performance environnementale. En plus de réduire sa consommation de ressources et d'énergie, il entend maximiser la réutilisation, la récupération et le recyclage.

En accord avec le principe de *pollueur payeur* énoncé dans la Loi sur le développement durable, le Ministère compte s'engager dans un processus de certification « carboneutre ». En collaboration avec le Centre international Unisféra, au moyen de son programme *Planetair*¹¹, le Ministère évaluera l'empreinte climatique de ses activités en vue d'adopter des mesures de réduction et de compensation des émissions de gaz à effet de serre (GES).

10 L'Éco-comité est composé de gestionnaires et d'employés nommés sur une base volontaire. Il est responsable d'évaluer les pratiques actuelles sur le plan environnemental et de proposer des améliorations pour réduire la surconsommation de biens et de ressources, tant sur une base individuelle que collective.

11 Pour consulter le site Internet de Planetair : <http://planetair.ca>.

Il envisage compenser une partie de ses émissions polluantes (CO₂e)¹² en achetant des crédits de compensation d'émissions de carbone auprès d'un organisme à but non lucratif. Les capitaux obtenus par la vente de ces crédits seront utilisés pour le financement de projets en efficacité énergétique et en énergie renouvelable au Québec, au Canada ou encore dans les pays en développement où le Ministère sélectionne des personnes immigrantes. Afin d'avoir la certitude que les réductions de GES sont réelles, le Ministère choisira des crédits compensatoires certifiés, tels que ceux qui sont accrédités par le *Gold Standard*.

ACTIONS	CIBLES	INDICATEURS
<p>8.1 Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la <i>Politique pour un gouvernement écoresponsable</i>¹³</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse environnementale des activités du Ministère (2009-2010) ▪ Politique d'acquisitions écoresponsables (2010-2011) ▪ Système de gestion environnementale (2011-2012) 	<ul style="list-style-type: none"> – État d'avancement de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables – État d'avancement des actions de l'Éco-comité, de la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale ainsi que des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale
<p>8.2 Mettre en œuvre des mesures de réduction et de compensation des émissions de gaz à effet de serre (CO₂) générées par les activités du Ministère</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Plan ministériel de réduction des gaz à effet de serre 2009-2013</i> (2009-2010) ▪ Bilans annuels (3) des émissions de CO₂ (printemps 2010, 2011 et 2012) ▪ Certification « carboneutre » (2012-2013) 	<ul style="list-style-type: none"> – Quantité de CO₂ émise et pourcentage de réduction par année – Crédits compensatoires de carbone certifiés <i>Gold Standard</i> pour le financement de projets en efficacité énergétique et en énergie renouvelable

12 L'expression CO₂e signifie que l'ensemble des gaz à effet de serre sont pris en compte, mais qu'ils sont ramenés à une unité commune, soit l'équivalent CO₂.

13 Action incontournable de la Stratégie gouvernementale.

PARTIE 3

LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES AUTRES PLANS DU MINISTÈRE

Pour assurer la cohérence de nos priorités stratégiques, le présent plan d'action prend en compte les enjeux, orientations et objectifs contenus dans le *Plan stratégique 2008-2012* du Ministère. Quelques objectifs contenus dans ce plan stratégique contribuent directement ou indirectement à l'atteinte de certains objectifs de la Stratégie gouvernementale. Le Ministère incitera l'ensemble de son personnel à respecter les principes de développement durable et les tendances dans ce domaine, dans la poursuite de la mise en œuvre de son *Plan stratégique 2008-2012*.



OBJECTIFS DU <i>PLAN STRATÉGIQUE 2008-2012</i> DU MINISTÈRE	OBJECTIFS DE LA <i>STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013</i> DU QUÉBEC
POUR INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUCER ET INNOVER	
OBJECTIF 1.2 Accroître la connaissance de l'apport de l'immigration	OBJECTIF 1 Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre
OBJECTIF 1.3 Renforcer le rapprochement interculturel, soutenir la gestion de la diversité et contrer la discrimination	OBJECTIF 24 Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté OBJECTIF 26 Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
POUR RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES	
OBJECTIF 2.1 Hausser les volumes annuels d'immigration pour que ceux-ci se situent entre 52 400 et 55 000 en 2010, dans le respect des engagements en matière d'accueil humanitaire	OBJECTIF 13 Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions
OBJECTIF 2.2 Augmenter le nombre de travailleurs qualifiés répondant aux besoins prioritaires du marché du travail et accélérer leur arrivée au Québec	
OBJECTIF 2.3 Hausser de 10 % par année le nombre d'étudiants étrangers et de 15 % par année le nombre de travailleurs temporaires qui s'établissent au Québec à titre permanent	
OBJECTIF 5.3 Hausser de 3,5 % par année le nombre de nouveaux arrivants (cohorte de cinq ans) établis hors de la région métropolitaine	

Le présent plan d'action tient également compte d'une série de mesures gouvernementales rendues publiques par le Ministère, au cours de l'année 2008, *Pour enrichir le Québec*.



FRANCISER PLUS – INTÉGRER MIEUX **MESURES POUR RENFORCER L'ACTION DU QUÉBEC** **EN MATIÈRE DE FRANCISATION DES IMMIGRANTS¹⁴** **(12 MESURES)**

Ces mesures visent à renforcer les programmes de francisation déjà offerts par le Ministère. Elles visent aussi à mieux répondre aux besoins des immigrants au cours des différentes étapes de leur parcours d'intégration et à favoriser leur pleine participation à la société québécoise. En joignant une plus grande clientèle, dont les immigrants de cohortes plus anciennes, une de ces mesures contribue indirectement à l'atteinte de l'objectif 26 de la Stratégie gouvernementale visant à prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale et à lutter contre ces fléaux.

INTÉGRER MIEUX **MESURES POUR RENFORCER L'ACTION DU QUÉBEC EN MATIÈRE** **D'INTÉGRATION EN EMPLOI DES IMMIGRANTS¹⁵** **(18 MESURES)**

Parce que l'emploi est le principal vecteur d'intégration sociale, ce plan contient une série de mesures pour faciliter et accélérer l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes, notamment par l'obtention d'un emploi à la hauteur de leur compétence. Ces mesures visent aussi à assurer une meilleure réponse aux besoins de main-d'œuvre des employeurs du Québec. En mobilisant les acteurs socioéconomiques autour de stratégies communes, la majorité des mesures contenues dans ce plan favorise l'ouverture à la diversité et contribue indirectement à l'atteinte de l'objectif 26 de la Stratégie gouvernementale visant à prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale et à lutter contre ces fléaux.



14 Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Pour enrichir le Québec : Franciser plus - Intégrer mieux, mesures pour renforcer l'action du Québec en matière de francisation des immigrants*, [www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/mesures/Mesures-Francisation-Brochure2008.pdf].

15 Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Pour enrichir le Québec : Intégrer mieux, mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration en emploi des immigrants*, [www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/mesures/Mesures-Integration-Brochure2008.pdf].



AFFIRMER LES VALEURS COMMUNES DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE MESURES POUR RENFORCER L'ACTION DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS¹⁶ (3 MESURES)

Les trois mesures contenues dans ce plan visent à affirmer les valeurs communes de la société québécoise. La première consiste à faire signer, dans la *Demande de certificat de sélection du Québec* d'un candidat à l'immigration, une déclaration portant sur les valeurs communes de la société québécoise. Le Ministère compte également informer de façon détaillée les personnes immigrantes sur les valeurs du Québec et sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Les résultats de ces mesures contribueront, d'une certaine manière, à l'atteinte de l'objectif 24 de la Stratégie gouvernementale visant à accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DE TOUS À L'ESSOR DU QUÉBEC 2008-2013¹⁷ (21 MESURES)

Le gouvernement reconnaît que les préjugés et la discrimination sont des obstacles à l'intégration des personnes immigrantes. Le plan prévoit des mesures pour sensibiliser la population, prévenir le racisme et la discrimination, corriger les atteintes aux droits de la personne, améliorer la gestion de la diversité et soutenir les victimes en vue de faire respecter leurs droits. La majorité de ces mesures contribuent indirectement à l'atteinte de l'objectif 26 de la Stratégie gouvernementale visant à prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale et à lutter contre ces fléaux.

Les résultats atteints par le Ministère en regard du *Plan stratégique 2008-2012*, des plans de mesures et du plan d'action mentionnés précédemment seront présentés dans les prochains rapports annuels de gestion.



¹⁶ Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Pour enrichir le Québec : Affirmer les valeurs communes de la société québécoise, mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration des immigrants*, [www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/mesures/Mesures-ValeursCommunes-Brochure2008.pdf].

¹⁷ Québec. Gouvernement du Québec, *La diversité : une valeur ajoutée, Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013*, [www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/PlanActionFavoriserParticipation.pdf].

ANNEXE 1

L'APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

ENCADREMENT LÉGISLATIF	<i>LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE¹⁸</i>		
	DÉFINITION	« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme prenant en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »	
	PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ANNEXE 2)	Santé et qualité de vie	Prévention
		Équité et solidarité sociale	Précaution
		Protection de l'environnement	Protection du patrimoine culturel
		Efficacité économique	Préservation de la biodiversité
		Participation et engagement	Respect de la capacité de support des écosystèmes
		Accès au savoir	Production et consommation responsables
Subsidiarité		Pollueur payeur	
Partenariat et coopération intergouvernementale	Internalisation des coûts		
CADRE DE RÉFÉRENCE DE MISE EN ŒUVRE	<i>STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013¹⁹</i>		
	VISION	« Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision. »	
	ENJEUX	Premier enjeu : Développer la connaissance Deuxième enjeu : Promouvoir l'action responsable Troisième enjeu : Favoriser l'engagement	
	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	Neuf orientations dont trois prioritaires (1, 3 et 6) (Annexe 2)	
	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	29 objectifs (Annexe 2)	
MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE	<i>PLANS D'ACTION DES 150 MINISTÈRES, ORGANISMES ET ENTREPRISES DE L'ÉTAT (OBJECTIFS ORGANISATIONNELS, ACTIONS ET CIBLES)</i>		
MESURES DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs gouvernementaux de développement durable ▪ Rapports annuels de gestion ▪ Commissaire au développement durable nommé par l'Assemblée nationale 		

18 Québec. Assemblée nationale, *Loi sur le développement durable*, [www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_8_1_1/D8_1_1.html].

19 Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, [www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/index.htm].

ANNEXE 2

LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

(extraits de la Loi sur le développement durable)

1. **SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE** : Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.
2. **ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES** : Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.
3. **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** : Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.
4. **EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE** : L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.
5. **PARTICIPATION ET ENGAGEMENT** : La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.
6. **ACCÈS AU SAVOIR** : Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.
7. **SUBSIDIARITÉ** : Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.
8. **PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE** : Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.
9. **PRÉVENTION** : En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.
10. **PRÉCAUTION** : Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.
11. **PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL** : Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe de s'assurer de son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.
12. **PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ** : La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité.
13. **RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES** : Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.
14. **PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES** : Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.
15. **POLLUEUR PAYEUR** : Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.
16. **INTERNALISATION DES COÛTS** : Les valeurs des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, depuis leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

ANNEXE 3

LE TABLEAU SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013 ET DES OBJECTIFS NON RETENUS DANS LE PLAN D'ACTION

ORIENTATIONS	PRINCIPES DE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX
ORIENTATION 1 (ORIENTATION PRIORITAIRE) INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUIQUER ET INNOVER	<ul style="list-style-type: none"> – Participation et engagement – Accès au savoir 	Objectif 1 Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre
		Objectif 2 Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec***
		Objectif 3 Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec
ORIENTATION 2 RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> – Prévention – Précaution – Protection de l'environnement – Accès au savoir – Santé et qualité de vie 	Objectif 4 Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement**
		Objectif 5 Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences**
ORIENTATION 3 (ORIENTATION PRIORITAIRE) PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE	<ul style="list-style-type: none"> – Protection de l'environnement – Respect de la capacité de support des écosystèmes – Production et consommation responsables – Pollueur payeur 	Objectif 6 Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux
		Objectif 7 Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services**
		Objectif 8 Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec**
		Objectif 9 Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières**
ORIENTATION 4 ACCROÎTRE L'EFFICACIE ÉCONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> – Efficacité économique – Internalisation des coûts – Pollueur payeur 	Objectif 10 Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsable et favoriser au besoin la certification des produits et des services**
		Objectif 11 Révéler davantage les externalités associées à la prévention et à la consommation de biens et de services**
ORIENTATION 5 RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES	<ul style="list-style-type: none"> – Efficacité économique – Santé et qualité de vie – Équité et solidarité sociale 	Objectif 12 Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable**
		Objectif 13 Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions
		Objectif 14 Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle*
		Objectif 15 Accroître le niveau de vie**
		Objectif 16 Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables*
ORIENTATION 6 (ORIENTATION PRIORITAIRE) AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE À INTÉGRÉE	<ul style="list-style-type: none"> – Subsidiarité – Protection du patrimoine culturel – Préservation de la biodiversité – Santé et qualité de vie – Respect de la capacité de support des écosystèmes – Protection de l'environnement 	Objectif 17 Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé**
		Objectif 18 Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux*
		Objectif 19 Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones**
		Objectif 20 Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité**
ORIENTATION 7 SAUVEGARDER ET PARTAGER LE PATRIMOINE COLLECTIF	<ul style="list-style-type: none"> – Partenariat et coopération internationale – Précaution – Prévention – Respect de la capacité de support des écosystèmes – Protection du patrimoine culturel – Préservation de la biodiversité 	Objectif 21 Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique**
		Objectif 22 Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes**
		Objectif 23 Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable*
ORIENTATION 8 FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE	<ul style="list-style-type: none"> – Participation et engagement – Partenariat et coopération intergouvernementale – Équité et solidarité sociales 	Objectif 24 Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté*
		Objectif 25 Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions*
ORIENTATION 9 PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> – Équité et solidarité sociales – Partenariat et coopération internationale – Efficacité économique 	Objectif 26 Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*
		Objectif 27 Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population**
		Objectif 28 Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre*
		Objectif 29 Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail*

* Cet objectif de la Stratégie gouvernementale concerne moins les compétences principales dévolues au Ministère; c'est pourquoi il n'a pas prévu d'action dans le présent plan d'action.

** Cet objectif de la Stratégie gouvernementale ne concerne pas la mission, les lois, les règlements, les programmes et les services du Ministère; c'est pourquoi il n'a pas prévu d'action à cet égard.

*** En répondant aux indicateurs de performance du gouvernement, le Ministère contribuera indirectement à cet objectif.

ANNEXE 4

LA SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013 DU MINISTÈRE

OBJECTIFS DU MICC	ACTIONS	CIBLES	INDICATEURS
POUR CONCOURIR À LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE			
OBJECTIF 1 ADAPTER GRADUELLEMENT LES MÉCANISMES DÉCISIONNELS DU MINISTÈRE EN REGARD DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	1.1 PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA GOUVERNANCE DU MINISTÈRE	<ul style="list-style-type: none"> Grille d'analyse des dossiers ministériels (2009-2010) Création du Comité de développement durable (2009-2010) 	<ul style="list-style-type: none"> Entrée en vigueur de la grille d'analyse des dossiers ministériels Rencontres semestrielles du Comité de développement durable
POUR INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUIQUER ET INNOVER			
OBJECTIF 2 SENSIBILISER ET FORMER LE PERSONNEL DU MINISTÈRE AFIN QU'IL PUISSE INTÉGRER LES PRINCIPES ET LES NOTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS SES FONCTIONS	2.1 METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DU <i>PLAN GOUVERNEMENTAL DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION À LA DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</i>	<ul style="list-style-type: none"> 100% du personnel sensibilisé (2009-2010) 50% du personnel formé avec une connaissance suffisante (2012-2013) 100% des nouveaux employés sensibilisés et 50% d'entre eux formés avec une connaissance suffisante dans l'année de leur entrée en fonction 	<ul style="list-style-type: none"> Taux des employés joints par les activités de sensibilisation Taux des employés formés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières Nombre d'activités de sensibilisation et de formation en continu
OBJECTIF 3 FAIRE CONNAÎTRE LA CONTRIBUTION ET LES ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC	3.1 DOTER LE MINISTÈRE D'UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de communication révisée annuellement de 2009 à 2012 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption et mise à jour annuelle de la stratégie de communication Nombre et types d'activités de communication réalisées
OBJECTIF 4 SENSIBILISER LES PERSONNES IMMIGRANTES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ACCORDANT LA PRIORITÉ AUX PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES	4.1 INTÉGRER DE L'INFORMATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES DANS LES OUTILS DE COMMUNICATION DESTINÉS AUX PERSONNES IMMIGRANTES AINSI QUE DANS LES CONTENUS DE COURS DU PROGRAMME DE FRANCISATION	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour du guide <i>Apprendre le Québec</i> (2009-2010) et introduction d'une nouvelle rubrique sur le développement durable dans le site Internet ministériel (2010-2011) Contenus révisés du programme de formation en francisation (2011-2012) Sondages auprès des personnes immigrantes (2009-2010 et 2012-2013) Bilan (printemps 2013) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'outils de communication et de contenus de formation en francisation révisés Degré de sensibilisation des personnes immigrantes au développement durable et aux pratiques environnementales Bilan des actions de sensibilisation et d'information mises en œuvre
POUR RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES			
OBJECTIF 5 TENIR COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'OCCASION DE LA PLANIFICATION DES NIVEAUX D'IMMIGRATION POUR LE QUÉBEC	5.1 INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AUX CONSIDÉRATIONS TRAITÉES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LA PLANIFICATION TRIENNALE DES NIVEAUX D'IMMIGRATION 2011-2013	<ul style="list-style-type: none"> Consultation publique à l'Assemblée nationale et décision sur les niveaux d'immigration 2011-2013 (2010-2011) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de mémoires reçus des organismes et des institutions en Commission parlementaire abordant le développement durable
OBJECTIF 6 HAUSSER LES VOLUMES ANNUELS D'IMMIGRATION DU QUÉBEC EN FAVORISANT LES JEUNES ET LES JEUNES FAMILLES	6.1 RÉALISER LES PLANS ANNUELS D'IMMIGRATION DU QUÉBEC DE 2009 À 2012	<ul style="list-style-type: none"> Plans d'immigration annuels déposés à l'Assemblée nationale de 2009 à 2012 Grille de sélection modifiée pour augmenter la proportion de travailleurs qualifiés sélectionnés accompagnés d'enfants (2009-2010) Augmentation de la proportion de travailleurs qualifiés sélectionnés accompagnés d'enfants de 20% à 25% (décembre 2012) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes immigrantes admises par catégorie, groupe d'âge et région de destination Proportion de travailleurs qualifiés sélectionnés accompagnés d'enfants
OBJECTIF 7 ÉTAYER LA CONTRIBUTION DE L'IMMIGRATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	7.1 RÉALISER DES ACTIVITÉS DE VEILLE STRATÉGIQUE ET DE RECHERCHE AFIN DE MIEUX DOCUMENTER LES LIENS ENTRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA MISSION DU MINISTÈRE	<ul style="list-style-type: none"> Bilans au printemps 2010, 2011, 2012 et 2013 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités de veille et de recherche en développement durable Bilan annuel des impacts de la prise en compte des travaux de veille et de recherche sur les décisions du Ministère
POUR PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE			
OBJECTIF 8 EFFECTUER DES ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES, APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET VISER LA CERTIFICATION « CARBONEUTRE »	8.1 METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES ET DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT AUX DISPOSITIONS DE LA <i>POLITIQUE POUR UN GOUVERNEMENT ÉCORESPONSABLE</i>	<ul style="list-style-type: none"> Analyse environnementale des activités du Ministère (2009-2010) Politique d'acquisitions écoresponsables (2010-2011) Système de gestion environnementale (2011-2012) 	<ul style="list-style-type: none"> État d'avancement de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables État d'avancement des actions de l'éco-comité, de la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale ainsi que des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale
	8.2 METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (CO ₂) GÉNÉRÉES PAR LES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE	<ul style="list-style-type: none"> Plan ministériel de réduction des gaz à effet de serre 2009-2013 (2009-2010) Bilans annuels (3) des émissions de CO₂ (printemps 2010, 2011 et 2012) Certification « carboneutre » (2012-2013) 	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de CO₂ émise et pourcentage de réduction par année Crédits compensatoires de carbone certifiés <i>Gold Standard</i> pour le financement de projets en efficacité énergétique et en énergie